

ÉVÉNEMENT D'ACTUALITÉ 100 % À DISTANCE

JEUDI 8 JUILLET
2021

DE 14 H À 18 H

LIBÉRALISATION DE L'APPRENTISSAGE, DEUX ANS APRÈS...

Quels premiers enseignements ? Quels enjeux juridiques et administratifs ? Quelles perspectives financières ?

D'une ampleur inédite, la réforme de l'apprentissage portée par la loi « Pénicaud » du 5 septembre 2018 avait pour ambition un développement massif de l'apprentissage. Cette ambition s'est concrétisée par 495 000 contrats signés dans le secteur privé en 2020. Une année record en dépit de la crise. Soutenu par le plan « un jeune, une solution », ce chiffre recouvre pourtant des réalités multiples. Par ailleurs, la nouvelle réglementation place les CFA dans une zone grise à la croisée des chemins entre des opérateurs économiques évoluant dans un marché concurrentiel et des établissements d'enseignement chargés d'une mission d'intérêt général.

Comment caractériser juridiquement cette activité hybride ? Que reste-t-il des principes directeurs de la formation initiale ? Quelle marge de manœuvre contractuelle dans la fixation du prix de vente ? Quels enjeux administratifs et comptables ? Et quelles perspectives notamment financières dans un contexte de crise économique ?

En lien avec tous les acteurs de l'apprentissage, Centre Inffo vous donne rendez-vous le 8 juillet 2021 pour un décryptage complet du nouveau modèle de l'apprentissage et des perspectives en 2021-2022.

INSCRIVEZ-VOUS!

Objectifs

- Comprendre le nouveau cadre juridique, administratif et financier de l'apprentissage
- Mesurer l'impact des nouvelles règles en matière d'apprentissage sur son positionnement et sa stratégie
- Anticiper les évolutions à venir et leurs conséquences sur les relations entre les acteurs de l'apprentissage



CONTACT

Tél. 01 55 93 91 83

contact.formation@centre-inffo.fr

sur le site de Centre Inffo

www.centre-inffo.fr

PUBLIC Toute personne dont l'activité est concernée par l'apprentissage, qu'elle exerce en entreprise, en CFA/organisme de formation ou encore au sein d'un opérateur de compétences.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

LA RELATION AVEC L'ENTREPRISE, LE CO-CONTRACTANT

- **Convention de formation** - Quelle marge de négociation entre le CFA et l'entreprise ? Quid du droit des obligations ? Quelle valeur du modèle proposé par l'administration ?
- **Convention de formation et contrat d'apprentissage** - Quels liens juridiques ? quelles interactions entre ces deux supports contractuels ?
- **Prix vente** - Comment le fixer ? Faut-il le faire converger avec le prix de revient ? Le niveau de prise en charge ? Le niveau d'amorçage ?

LA RELATION AVEC L'OPCO, LE TIERS PAYANT

- **Coopération Opco-CFA** - Où en est-on de l'apurement du financement des contrats d'apprentissage en stock ? Où en est-on des échanges de données ?
- **Dépôt du contrat, facturation, paiement, contrôle de service fait...** - En droit, quelle analyse des formalités liées au financement ? En pratique, quelles simplifications administratives ?
- **L'échéance Qualiopi** - Au-delà du financement, quels enjeux en matière de qualité ? Quels enjeux des indicateurs spécifiques ?

LA RELATION AVEC FRANCE COMPÉTENCES, L'INSTANCE DE RÉGULATION

- **Comptabilité analytique** - Comment se déroule la remontée des comptes auprès de France compétences ? En pratique, comment va s'opérer le premier exercice d'observation ?
- **Niveau de prise en charge** - Quelle matrice de comparaison des coûts par certifications et par CFA ? Quel dialogue avec les branches professionnelles ?
- **Équilibre budgétaire** - Quel(s) levier(s) de régulation ? Quelles autres sources de financement en complément de la taxe d'apprentissage ?

LA RELATION AVEC L'ÉTAT, L'ADMINISTRATION DU CONTRÔLE

- **Obligations administratives et financières** - Où en sont les CFA historiques ? Quelle appréciation des sujétions spécifiques ? Quelles sanctions administratives et financières ?
- **Sous-traitance et UFA** - Quel périmètre et quel contrôle des responsabilités ? Quelle différence entre la responsabilité pédagogique et la responsabilité administrative ?
- **Procédure de contrôle** - Quels éléments déclencheurs ? Quelles étapes et quelles modalités ? Quelle portée du principe du contradictoire ?

LIBÉRALISATION DE L'APPRENTISSAGE, DEUX ANS APRÈS...

Contact commercial
contact.formation@centre-inffo.fr
Tél. : 01 55 93 91 83
www.centre-inffo.fr

Intervenants experts de Centre Inffo



Fouzi Fethi

Responsable du pôle Droits
et politiques de formation



Valérie Michelet

Juriste senior, experte
Droit et politiques formation



Jean-Philippe Cépède

Directeur juridique à la direction
du Droit de la formation

avec la participation de



Linda Debernardi

Conseillère « Formation professionnelle
et apprentissage » auprès de la Ministre
du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion



Sophie Dubois

Directrice de l'apprentissage
et de l'alternance, Région Hauts-de-France



Isabelle Chapier

Directrice adjointe, direction
de l'apprentissage et de l'alternance,
Région Hauts-de-France



Stéphane Rémy

Sous-Directeur des politiques de formation
et du contrôle, DGEFP, ministère
du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social



Michel Ferreira-Maia

Directeur de la Régulation,
France compétences



David Derré

Directeur emploi-formation, UIMM



Rachid Hanifi

Directeur général adjoint,
Opco Mobilités



Patrick Chemin

Secrétaire général par intérim,
Compagnons du Devoir



Didier Pignon

Chargé de missions,
service Juridique-Relations sociales
et Financement, Union nationale MFR



Thierry Teboul

Directeur général, Afdas



www.centre-inffo.fr

contact.formation@centre-inffo.fr

Centre for Information

Ces données personnelles sont utilisées par Centre Inffo uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts pour lesquels Centre Inffo peut avoir recours à des sous-traitants. Elles ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.